

7. Projecteurs antibrouillard : ils ne fonctionnent que lorsque les feux de position, les phares ou l'éclairage automatique sont sélectionnés. Tournez la molette dans la direction opposée à la colonne de direction, puis relâchez-la. Le témoin du tableau de bord s'allume. Voir page **51, PROJECTEURS ANTIBROUILLARD (VERT)**.

En cas de panne d'ampoule, certaines ampoules ne peuvent être remplacées que par un concessionnaire/réparateur agréé. Voir page **228, REMPLACEMENT D'UNE AMPOULE**.

FEUX DE JOUR

Les feux de jour fonctionnent avec des ampoules à LED.

Lorsque la commande d'éclairage est en position OFF (arrêt) ou AUTO et que la luminosité ne justifie pas d'activer les phares, les feux de jour s'allument automatiquement dans les conditions suivantes :

- Le moteur est en marche.
- Le sélecteur de vitesse n'est pas en position de stationnement (transmission automatique).
- Le frein de stationnement n'est pas serré (selon le marché).



En fonction de la loi en vigueur dans le pays d'utilisation, les feux de jour peuvent être désactivés et activés par un concessionnaire/réparateur agréé.

TEMPORISATION D'EXTINCTION DES PHARES

Cette fonction est active lorsque le commutateur d'éclairage principal est en position AUTO (5) et que le contact est coupé. Les phares resteront allumés pendant 240 secondes maximum.

Remarque : vous pouvez modifier la temporisation d'extinction des phares dans le menu **Config. véhicule**. Voir page **44, MENU DU TABLEAU DE BORD**.

La temporisation d'accueil peut être désactivée à tout moment en appuyant sur le bouton des phares de la clé intelligente.

AIDE AUX FEUX DE ROUTE

Cette fonction permet de sélectionner ou de désélectionner automatiquement les feux de route au xénon en fonction des conditions d'éclairage extérieur et en l'absence d'autres véhicules. Le système s'active lorsque la lumière ambiante baisse sous un niveau prédéterminé.

Remarque : il est déconseillé d'utiliser le réglage automatique des feux de route en tout-terrain.

Pour que les feux de route automatiques s'allument, le commutateur d'éclairage principal doit être en position Auto (5) et les feux de croisement allumés.

Un témoin s'allume sur le tableau de bord lorsque le réglage automatique des feux de route est sélectionné. Voir page **52, AIDE AUX FEUX DE ROUTE (VERT)**.

Les feux de route automatiques sont activés uniquement lorsque la vitesse du véhicule dépasse 40 km/h (25 mi/h). Le système se désactive si la vitesse du véhicule est inférieure à 24 km/h (15 mi/h).

Pour sélectionner manuellement les feux de route, déplacez normalement la manette sur la position correspondante. Pour revenir au réglage automatique des feux de route, replacez la manette en position centrale.